



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# Groslay PPDC

juin 2017

## LA CFDT, TOUJOURS À VOS CÔTÉS !

Comme nous vous l'avions annoncé, la CFDT a saisi le dispositif d'alerte local concernant le non respect de l'accord du 7 février 2017 relatif à l'amélioration des conditions de travail à la distribution.

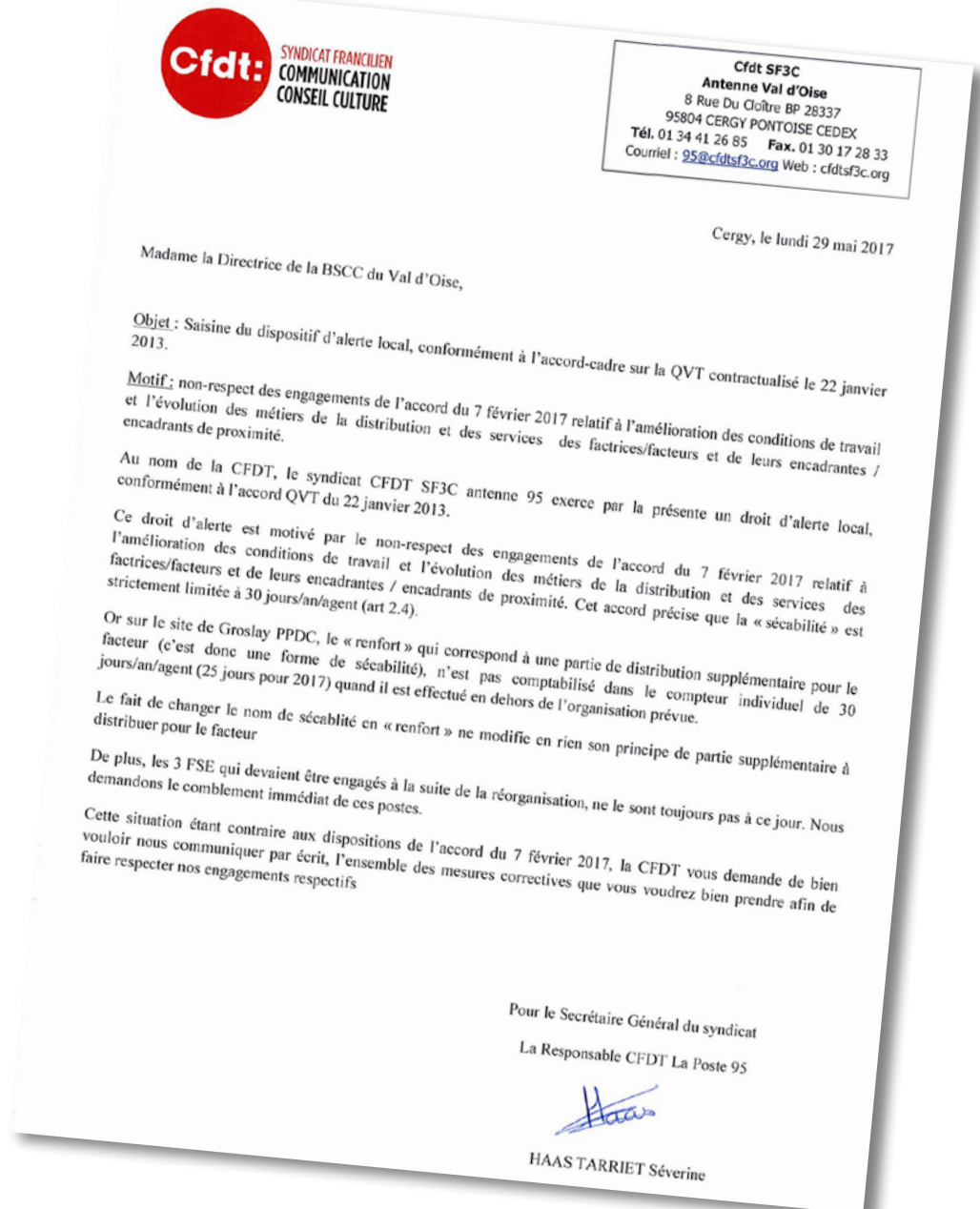
Contrairement, à ce qu'affirme FO dans son tract du 20 mars 2017 Le renfort n'est pas considéré comme SÉCABLE ni décompté dans les 30 jours/an



Bulletin d'adhésion

### CFDT SF3C

Antenne Val d'Oise  
8 Rue Du Cloître  
BP 28337  
95804 Cergy Pontoise  
Cedex  
Tél. 01 34 41 26 85  
Fax. 01 30 17 28 33  
95@cfdfs3c.org  
www.cfdfs3c.org



Pour la CFDT, les « renforts » sont prévus dans l'organisation, leur absence équivaut à de la « sécabilité complémentaire » et doit être comptabilisé dans le compteur individuel de 25 jours / an / agent pour 2017.

Pour la CFDT, les 3 Facteurs Services Experts doivent être recrutés.

La CFDT sera présente à vos côtés pour faire respecter les engagements.